

RÉSUMÉ DE LA POLICE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE ENTREPRISE

PRINCIPAUX FAITS

Uber Eats et Zurich Insurance ont créé une assurance de responsabilité civile entreprise au profit des partenaires de livraison en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse.

La police est gratuite pour les partenaires de livraison, et Uber Eats n'assume aucune responsabilité quant à l'adéquation ou à la continuité de la couverture. Ce document ne constitue pas un contrat avec les partenaires de livraison.

La police ne remplace pas l'assurance obligatoire dont la loi impose la souscription à tous les propriétaires et utilisateurs de véhicules à moteur. Les partenaires de livraison utilisant des véhicules à moteur pour fournir des services de livraison doivent souscrire toutes les assurances obligatoires pour l'exercice de cette activité via l'application Uber EATS/Uber.

Indépendamment de l'existence de cette police, tous les partenaires de livraison sont encouragés à envisager la souscription de leur propre assurance de responsabilité civile pour tous leurs services de livraison.

Ce document résume les principaux éléments de la présente police. Il ne constitue pas un contrat avec les partenaires de livraison. Il ne fait pas partie de la police. Veuillez le lire attentivement, car les partenaires de livraison sont tenus de respecter les conditions de la police pour garantir l'indemnisation des sinistres.

Qui souscrit la police ?

La police est souscrite par Zurich Insurance plc, filiale néerlandaise.

Qui est le titulaire de la police ?

Uber Eats est le seul titulaire de la police. Elle convient des conditions de la police, paie la prime et administre les paiements reçus au titre de la police.

Quels sont les bénéficiaires de la police ?

Les paiements effectués dans le cadre de la police servent à couvrir les responsabilités légales des partenaires de livraison vis-à-vis de tiers.

Principales caractéristiques de la couverture

La police couvre les responsabilités légales des partenaires de livraison qui causent accidentellement des dommages corporels ou matériels à des tiers en effectuant des livraisons dans l'un des territoires assurés. La police couvre également les frais de défense des sinistres couverts.

Pour les livraisons effectuées à pied, en trottinette, à vélo ou à vélo électrique, la police apportera une contribution complémentaire, mais non prioritaire, à toute assurance que le coursier a contractée pour son propre compte.

La police est renouvelable annuellement. Uber Eats peut annuler ou invalider la police ou la laisser expirer à tout moment moyennant un préavis de trente (30) jours.

La police comporte une limite annuelle qui s'applique globalement à tous les partenaires de livraison dans les territoires assurés. Si, au moment d'un accident, la limite globale a déjà été épuisée par d'autres sinistres, la couverture ne sera pas disponible dans le cadre de la police.

Principales exclusions

Remarque : nous avons résumé ci-dessous les principales exclusions de la police. La police peut contenir d'autres exclusions, plus étendues, qui ne figurent pas dans cette liste.

La police ne couvre pas la responsabilité concernant :

- le comportement intentionnel d'un partenaire de livraison ;
- la rupture d'un contrat ou d'un accord ;
- le matériel informatique, les logiciels ou les données électroniques ;
- la guerre, la violence politique, les troubles publics ou le terrorisme (y compris les tentatives) ;
- les conditions météorologiques extrêmes ;
- la pollution, la contamination ou les infiltrations ; ou
- les obligations découlant des lois sur l'emploi ou l'indemnisation des travailleurs.

La police ne couvre pas les blessures ou dommages matériels affectant :

- les partenaires de livraison indemnisés, leurs employés ou leurs passagers ;
- les produits fabriqués, fournis ou livrés par les partenaires de livraison ;
- les biens (y compris les véhicules) dont un partenaire de livraison a la charge, la garde ou le contrôle

La police ne couvre pas :

- les accidents survenant en dehors des territoires assurés ou de la période d'assurance ;
- les dommages-intérêts punitifs, exemplaires ou aggravés ;
- les sanctions et amendes ;
- les frais de remboursement du prix de tout produit ou service de livraison ; ou la composante « taxe de vente » de toute réclamation où la taxe de vente peut être récupérée.

Exigences de la police

Chaque partenaire de livraison doit se conformer aux exigences énoncées ci-dessous. Le non-respect d'une quelconque disposition de la police entraînera le rejet de la demande d'indemnisation.

Le partenaire de livraison doit :

- se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur.
- contracter et maintenir toutes les assurances requises par la loi.
- prendre des précautions raisonnables pour prévenir et minimiser les pertes et les dommages ; et fournir des informations véridiques et complètes à tout moment.

Introduire une demande d'indemnisation

Dès qu'un accident se produit, le partenaire de livraison doit se conformer aux conditions d'indemnisation énoncées ci-dessous. Tout non-respect d'une de ces conditions entraînera le rejet de la demande d'indemnisation.

Le partenaire de livraison doit :

- notifier tout accident à Uber Eats dès qu'il se produit, de la manière suivante :

Par courrier à :

Uber Portier BV

Meester Treublaan 7

1097 DP Amsterdam Pays-Bas.

Par e-mail à : claimsEATS@uber.com

Via le site Web : <https://help.uber.com/>

- transmettre à Uber Eats toute la correspondance et les notifications reçues (sans réponse) ;
- déployer tous les efforts raisonnables pour limiter le montant de la responsabilité ;
- permettre à Uber Eats de prendre en charge la conduite de la demande d'indemnisation ;
- fournir toutes les informations dont Uber Eats peut avoir besoin ;
- fournir des informations véridiques et complètes à tout moment ; et
- coopérer à toute demande d'indemnisation contre tout tiers susceptible de partager la responsabilité de l'accident.

Aucun paiement ne sera effectué si le partenaire de livraison admet sa responsabilité ou tente de régler une demande d'indemnisation, de négocier ou de parvenir à un compromis sans le consentement écrit préalable de Zurich Insurance.

Si un partenaire de livraison soumet une demande d'indemnisation ou fournit des informations qui sont, de quelque manière que ce soit, frauduleuses, malhonnêtes ou exagérées, la demande d'indemnisation sera rejetée dans son intégralité et le partenaire de livraison devra rembourser à Uber Eats toutes les dépenses engagées dans le cadre de la demande d'indemnisation.

Confidentialité et consentement à la divulgation

L'Avis de confidentialité et de divulgation peut être trouvé et téléchargé à l'adresse suivante : <https://www.benelux.zurich.com/nl-nl/services/privacy>. Veuillez lire attentivement l'Avis de divulgation (*pour les Assurés*), car il indique « Comment nous (Zurich Insurance plc filiale néerlandaise) pourrions utiliser vos informations, par ex. quelles données à caractère personnel nous collectons à votre sujet ; comment nous utilisons vos données à caractère personnel ; avec qui nous partageons vos données à caractère personnel ; comment nous transférons vos données à caractère personnel vers d'autres pays ; combien de temps nous conservons vos données à caractère personnel ; quels sont vos droits en matière de protection des données ; ce qui se passe si vous ne nous fournissez pas vos données à caractère personnel ; les méthodes de prévention et de détection des fraudes ; l'historique des sinistres. »

Vous devez montrer cet Avis de confidentialité des données à toute personne couverte ou faisant l'objet d'une proposition de couverture par cette police.

Vous pouvez demander des informations complémentaires à propos de l'utilisation de vos données à caractère personnel ou déposer une plainte à cet égard auprès de notre Délégué à la protection des données (DPO) : Goddin Lee, DPO de Zurich Insurance, filiale néerlandaise :

goddin.lee@zurich.com ; ou

Prinses Margrietplantsoen 65, 16e étage ; 2595 BR La Haye Pays-Bas.